

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2024-23.10//028

Portant signature d'une Convention entre la Régie des Transports de Martinique (RTM) et le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) pour la mise à disposition d'emprises en vue de l'entraînement du personnel du GIGN.



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Séance du 23/10/2024
à 11H00
Salle 45

Date de la convocation :
17/10/2024

Date d'envoi :
17/10/2024

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	4
- Dont représentés :	0
Administrateurs absents :	3
Suffrages exprimés	
Vote : - Pour :	4
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Le 23 octobre 2024 à 11H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean Claude DUVERGER
- Monsieur Raphaël SEMINOR
- Monsieur Jose MIRANDE
- Monsieur Didier LAGUERRE

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Miguel GUACIDE
- Monsieur Alex MARIE CELINE

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Louis BOUTRIN
- Monsieur Olivier MARIE REINE
- Madame Chantal MAIGNAN

Pour la paierie Territoriale :

- Mme Marie OSTALIE MORVILLIER

Assistaient également au Conseil d'Administration :

Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORT DE MARTINIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique modifiée par la délibération n° RTM/2024-30.01//001 du 30 janvier 2024 ;

Vu le Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de services de transports publics routiers conclue entre MARTINIQUE TRANSPORT et la Régie des Transport de Martinique ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve la Convention en annexe entre la Régie des Transports de Martinique (RTM) et le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) pour la mise à disposition d'emprises en vue de l'entraînement du personnel du GIGN.

Article 2 : Mandat est donné au Directeur Général pour signer tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'administration qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le recueil des actes administratifs de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à xxx de ses membres présents avec QUATRE (4) voix, en sa séance du 23 octobre 2023

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 23 octobre 2024**

**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**

Jean Claude DUVERGER



